

FICHE PRATIQUE n°3 ENTRER EN FORMATION A L'INSPE

Inscription administrative

+ d'infos ? cliquez !

Vous avez confirmé votre souhait d'entrer en formation via *E-candidat* ?

OUI

NON

CONFIRMEZ VIA *E-CANDIDAT*

Vous avez déterminé votre statut d'inscription ?

OUI

NON

CONSULTEZ LA FICHE PRATIQUE n°1

Vous avez complété le questionnaire en ligne via *E-candidat* ?

OUI

NON (Partiellement)

PRENEZ CONTACT AVEC
LE POLE FORMATION pour faire le point
sur votre situation
et définir votre statut d'inscription

Vous avez reçu un message vous invitant à procéder à votre inscription ?

OUI

NON

Contactez le Service
de scolarité

Après réception du message m'informant de l'ouverture des inscriptions, procédez à votre inscription administrative en ligne

ÉTAPE 1 : Paiement de la CVEC (*attention, en cas d'inscription en formation continue, vous n'êtes pas redevable de la CVEC*)

ÉTAPE 2 : Inscription administrative par internet
<https://inscription.uca.fr/>

ÉTAPE 3 : Dépôt de vos pièces justificatives

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

PÔLE FORMATION - Service **Scolarité**
scolarite.inspe@uca.fr - 04.73.31.71.69

PÔLE FORMATION - Service **Formation Professionnelle Continue**
fpro.inspe@uca.fr - 04.73.31.73.09 / 04.73.31.73.04